

DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE



COMMUNE d'OETING

Extrait
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2025 à 19 h 30

Convocation du 4 septembre 2025

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

| | |
|--------------------|----|
| En exercice..... | 23 |
| Présents | 20 |
| Procurations | 2 |
| Absent | 1 |

Membres présents : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, LOMBARDI Mario, SPINDLER Annette, ZUSCHROTT Franz, MARGHERITA Michel, SCHAEFFER Yves, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, SCHLUUPP Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick.

Membres absents excusés : SCHIFFER Isabelle, (procuration à Laurence NEUMAYER), DIEUDONNE Myriam (procuration à PACIELLO Virginie).

Membres absents : GIGLIA Emmanuel

Mme ADAM Nathalie, Adjoint Administratif Principal de 1^{ière} classe est nommée secrétaire de séance

POINT N°4 – Signature de Convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération de Forbach
DE2025_09_09_04

M. le Maire donne la parole à Mr FROELINGER, Adjoint en charge des travaux.

VU Les articles L5211-56, L5215-27 et, L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la coopération intercommunale et aux compétences des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales ;

VU les articles L. 2121-29 et L. 2221-1 du CGCT, qui permettent aux communes de recourir à des prestations de services pour l'exercice de leurs compétences ;

CONSIDERANT

- que, dans le prolongement de sa délibération du 24/09/2015, relatif à l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France souhaite déployer une aide complémentaire d'assistance portant sur les volets administratifs et techniques

des marchés publics, destinée aux communes qui ne disposent pas d'agents qualifiés dans ce domaine,

- que la Communauté d'Agglomération de Forbach dispose de l'expertise et des moyens nécessaires pour assurer ces prestations ;
- l'intérêt de la commune de OETING de bénéficier de ces services ;

La nécessité pour la commune de OETING de bénéficier de l'assistance de la Communauté d'Agglomération de Forbach dans le domaine administratif et technique relatif à la commande publique, est avérée et réaliste.

En effet, notre Commune n'est pas dotée d'un service marchés publics, ni d'un service technique renforcé dont les agents sont qualifiés dans les compétences suivantes : voirie, urbanisme et aménagements divers, bâtiment, VRD.

Les objectifs de cette assistance sont multiples et variés :

- Renforcement des compétences internes, en bénéficiant notamment, d'un retour d'expérience, de formation en vue de développer à terme une culture de la commande publique au sein de la commune,
- Assurance d'une sécurisation des procédures et ainsi minimiser les risques de recours ou de contentieux,
- Assurance d'une veille juridique et réglementaire,
- Optimisation des achats publics, avec une aide à la définition des besoins de manière précise et efficace
- Mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables (clauses sociales,)
- Gain de temps et efficacité, avec une amélioration de l'organisation et du suivi des marchés.

Les types de prestations et leur champ d'intervention sont précisés dans la convention en annexe

La convention de prestations de services, en annexe, a pour objectif de définir les modalités de collaboration entre notre Commune et la Communauté d'Agglomération de Forbach, dans le respect des intérêts de chaque partie.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide :

Par **21 voix pour,** **0 voix contre et** **1 abstention**

- **D'APPROUVER** le principe de la convention de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération de Forbach pour une assistance administrative et technique dans le domaine des marchés publics, conformément au projet annexé ;
- **D'APPROUVER** les modalités financières ;

- **D'AUTORISER** le Maire où l'un de ses adjoints à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents ou toute modification,
- **DE PREVOIR** les dépenses afférentes à cette convention pour l'année 2025 et les suivantes

Oeting, le 9 septembre 2025

Le Maire, Germain DERUDDER

Pour le Maire empêché,
le 1er adjoint, NEUMAYER Laurence



Neumayer

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM

Nathalie Adam